



## Sexto 2 - Architecte

### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

### Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

**Badge attribué à:** [Marie-Pierre Vincent](#)

**Date de la demande:** 2021-03-29 21:28:14

## Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La première étape est d'évaluer l'incident et de vérifier l'information en questionnant la personne qui vient nous voir et les différentes personnes impliquées.

Il faut établir s'il s'agit d'un acte malveillant puisque dans ce cas nous ne faisons pas compléter la grille d'évaluation par la personne malveillante nous devons avertir le jeune de la démarche, confisquer son appareil et nous référer directement à la police. Par contre, nous devons rencontrer les autres personnes impliquées afin de compléter la grille d'évaluation de l'incident. S'il s'agit d'un acte impulsif, il faut rencontrer les personnes concernées de façon individuelle en leur faisant compléter la grille d'évaluation de l'incident.

Lorsque la personne qui a en sa possession les photos ou les a produit nous devons confisquer l'appareil en suivant la procédure pour la confiscation.

Après avoir complété ces étapes, nous devons nous adresser à la police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de déterminer si la situation est arrivée à l'école ou si elle a un impact dans le milieu scolaire. Si ce n'est pas le cas, il faut référer la personne au service de police.

Il est également important de déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou d'un acte malveillant, mais dans les deux cas l'appareil avec les photos doit être confisqué et remis à la police. De plus, il ne faut en aucun cas regarder les images ou accepter à ce qu'elles nous soient envoyées.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que chacune des étapes peuvent être délicates dans l'application de la méthode sexto. J'anticipe plus celle de la confiscation de l'appareil. Je ne crois pas que le jeune va facilement vouloir collaborer. Par expérience, les jeunes ne se rendent pas toujours compte de la gravité du geste et pour eux cela peut sembler banal. Je ne suis pas certaines que le jeune acceptera de collaborer avec la direction. Dans une situation où le jeune refuse de collaborer, je n'hésiterais pas à solliciter tout de suite l'aide du service de police.